



## FICHE DE TRANSMISSION D'INFORMATION A LA CELLULE CENTRALISEE DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES

### ***Equipe Educative :***

Compte tenu de la complexité des situations, il est souhaitable que l'évaluation soit globale (enseignant, directeur, psychologue, partenaires). Le médecin scolaire et l'infirmière transmettent directement, si nécessaire, les éléments confidentiels aux instances compétentes.

Les informations transmises doivent être le plus factuel possible.

### ***Confidentialité :***

Cette fiche destinée à la C.C.I.P. ne peut être utilisée à d'autres fins. L'équipe éducative est soumise au devoir de réserve. Les parents conformément aux textes en vigueur (Loi 78.753 du 17.07.1978, Loi 2002-2 du 2 janvier 2002, Décret 2002-361 du 15 mars 2002) peuvent avoir accès à ce document.

Au terme de la loi du 5 mars 2007, sauf intérêt contraire (risque majeur pour l'enfant), les deux parents, détenteurs de l'autorité parentale, sont informés des transmissions d'informations.



## Fiche de Transmission d'Informations A la Cellule Centralisée des Informations Préoccupantes

Date :

Ecole : .....

Ville.....

Numéro de téléphone : .....

Circonscription.....

Située en REP+ : oui  Non

Directeur : .....

Enseignant : .....

I.E.N. : .....

Information de Mme/M.

.....

A

C.C.I.P. 78

2 place André Mignot

78012 Versailles Cedex

### 1. ETAT CIVIL

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : ..... Classe : .....

Adresse habituelle : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Nom et prénom du père : ..... Tél : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Nom et prénom de la mère : ..... Tél : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

## 2. MOTIFS DE L'INFORMATION ECRITE

### Mauvais traitements intrafamiliaux :

*Soupçonné*

*Repéré*

- physiques

- psychologiques

### Manifestation de difficultés :

- absentéisme scolaire

Si oui, préciser le nombre total de ½ journées d'absence à ce jour :

Y a-t-il eu une transmission des absences à l'IEN :

Oui  date.....Non

- échec scolaire

- fugue

- comportement violent :

- verbal

- physique

- mise en danger :

- de lui-même ?

- d'autrui ?

- autre, à préciser : .....

.....

.....

### Contexte familial à votre connaissance :

- séparation familiale

- problème de santé d'un ou des parents

- violence dans la famille

- autres, à préciser : .....

### Difficultés observées chez l'enfant (indiquer des faits précis, sans jugement de valeur) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Propos de l'enfant entendus (à écrire tels qu'ils sont dits et entre guillemets) en précisant le contexte et la date des faits :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**L'état général de l'enfant (santé, alimentation, hygiène, etc...) :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Y a-t-il eu, pendant cette année scolaire, une transmission d'information antérieure**

- à la CCIP : Oui  date..... Non

- au Parquet et à la CCIP : Oui  date..... Non

**Si oui, quels sont les éléments nouveaux ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Relations de l'école avec les adultes référents de l'enfant (exemple : parents, autres membres de la famille, famille d'accueil, service éducatif...) dans le cadre de (indiquer les faits et la qualité de l'adulte référent) :**

- rencontres informelles : .....

.....

- participation ou non aux rendez-vous proposés par un professionnel de l'école (équipe éducative, enseignants, psychologue scolaire, infirmière, médecin, ....) :

.....

.....

.....

.....  
.....  
.....  
.....

- présence des parents : Oui  Non

- proposition de l'équipe éducative :

.....  
.....  
.....  
.....

**ACTIONS DEJA MISES EN PLACE**

➤ par le Médecin Scolaire :

.....

➤ par l'Infirmière Scolaire :

.....

➤ par le RASED :

.....

➤ autres actions dans le cadre de l'Education Nationale :

.....

➤ services extérieurs (CMP – CMPP - CAMSP – Secteurs d'Action Sociale- DRE) :

.....

➤ mise en œuvre connue des préconisations posées par les professionnels (soins, aide éducative...) ? :

.....  
.....  
.....  
.....

**Modalités d'information de la famille de la transmission de l'écrit :**

Les 2 parents, même séparés, doivent être informés (sauf intérêt contraire pour l'enfant) lors d'un rendez-vous. En cas d'impossibilité de rencontrer les parents, le faire par téléphone ou encore par courrier

- Père  Mère  Responsable légal

Si l'un des deux n'a pas été informé, pourquoi ?

.....  
.....

Si aucun des 2 n'a été informé, pourquoi ?

.....  
.....

- Par quel professionnel – comment (entretien ou écrit ?) :

.....

- Quelle a été la réaction des parents à l'annonce de la transmission d'un écrit à la CCIP ?

- .....  
.....  
.....

**Éléments d'informations apportés par la famille :**

.....  
.....  
.....

**Avis de l'équipe éducative :**

.....  
.....  
.....  
.....

Date : .....

Visa de l'I.E.N. :

Signature du Directeur :

**Transmission au Directeur Académique**